

Quel financement pour votre projet de formation ?

Les dispositifs existants

30/03/2021

 early makers
since 1872

em
lyon
business
school

Sommaire

- 01 Les dispositifs par statut
- 02 Mon Compte Formation - CPF
- 03 Entreprise - OPCO
- 04 Transition Pro
- 05 Pôle emploi
- 06 Aides de l'Etat
- 07 Financement personnel





Les dispositifs de financement par statut

Vos solutions de financement

Salarié secteur privé

- CPF
- Entreprise
- OPCO
- Transition Pro
- Aides de l'Etat
- Financement personnel

Indépendant - TNS

- CPF depuis le 1^{er} Janvier 2018
- FAF
- Aides de l'Etat
- Financement personnel

Demandeur d'emploi

- CPF
- Pôle emploi
- Aides de l'Etat
- Financement personnel

En situation de handicap

- CPF
- Agefiph
- Aides de l'Etat
- Financement personnel

Salarié – secteur public

- CPF
- Aides de l'Etat
- Financement personnel



Mon Compte Formation - CPF

Multi statuts

Le Compte Personnel de Formation

Consulter mes droits

The screenshot shows the 'Mon Compte Formation' website interface. At the top, there are navigation links: 'Rechercher une formation', 'Mes droits formation', 'Mes dossiers de formation', and 'Comprendre la formation'. Below the navigation, there is a banner for the mobile application: 'Je passe à l'action avec l'application Mon compte formation ! Application disponible sur [App Store] [Google Play]'. The main content is split into two panels. The left panel, with a light blue background, features an eye icon and the text 'JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION'. It states 'Mes droits de formation s'élèvent à 1 440,00 € Dont 0,00 € de DIF' and 'Vos droits vous permettent de financer une formation.'. The right panel, with a red background, features a location pin icon and the text 'JE TROUVE UNE FORMATION ET JE M'INSCRIS'. It includes a search bar with the placeholder 'Formation, métier, compétence', three buttons for 'Toutes les formations', 'Formation en centre', and 'Formation à distance', and a location input field with a search button.

- Pour consulter vos droits, vous devez vous connecter à votre compte formation.

Le CPF

Tout au long de votre vie active jusqu'à votre départ à la retraite vous cumulez des droits à la formation au titre de vos activités professionnelles, mobilisables tout au long de votre vie professionnelle.

- *Votre compte est alimenté à hauteur de **500 € maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5 000 €.***

Le DIF

Le DIF ou droit individuel à la formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 31/12/2014 pour les salariés du secteur privé avant son remplacement par le CPF.

Vos droits acquis au titre du DIF ne sont pas perdus :

- *vous devez pour cela saisir le solde de ces heures avant le 30 juin 2021 et joindre la pièce justificative directement en ligne sur votre compte formation.*



Entreprise - OPCO

Salariés, fonction publique, en situation de handicap

Les dispositifs

Plan de développement des compétences

Il remplace le plan de formation et permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de l'employeur.

La reconversion ou promotion par l'alternance (PRO A)

Elle remplace la période de professionnalisation et permet aux salariés d'accéder à une formation qualifiante en alternance, soit pour une promotion interne, soit pour une reconversion, tout en conservant contrat de travail et rémunération.

OPCO – Opérateurs de compétences

Le 1er avril 2019, 11 opérateurs de compétences (OCPO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Quel OPCO appartient à
votre branche professionnelle
?



TRANSITIONS
PRO Partenaire
d'avenir

Transition Pro

Salarié, reconversion professionnelle

Salariés, reconversion professionnelle

4 dispositifs :

- Le **Projet de Transition Professionnelle (PTP)** permet aux salariés de suivre de façon individuelle une formation en vue de changer de métier.
- Le dispositif **Transitions collectives** favorise la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi est fragilisé, vers des métiers qui recrutent près de chez eux.
- Le **dispositif démissionnaire** permet au salarié démissionnaire de bénéficier de l'allocation chômage soit pour préparer un projet de création ou de reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation en vue de changer de métier.
- Le **certificat CléA** est la reconnaissance d'un socle commun de compétences nécessaires à l'exercice de tous métiers.

La formation doit être :

- **certifiante**
- **éligible au Compte Personnel de Formation**
- inscrite au **RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles ou inscrite au **RSCH** (Répertoire spécifique des certifications et habilitations))

Transition Pro en région : trouvez **votre antenne** Transition Pro près de chez vous !

Pour contacter un CEP vous devez vous adresser à l'un des organismes **CEP habilité**



Pôle emploi

Demandeur d'emploi, reconversion professionnelle

Demandeurs d'emploi, reconversion pro

Quelles sont les démarches à suivre ?

- **Faire valider votre projet de formation par votre conseiller**
- **Votre démarche de formation doit être cohérente et pertinente** avec un projet de reprise d'emploi ou d'activité.
- Votre conseiller Pôle emploi validera votre projet **au regard du contenu, des coûts pédagogiques, et de la durée de l'action de formation**, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi.

A noter : le formulaire AIF doit être complété par l'organisme de formation et remis à Pôle emploi au plus tard **15 jours avant l'entrée en formation**.

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site [Pôle emploi](#)

Quelle est la prise en charge de l'aide ?

- L'Aide individuelle à la formation couvre **l'intégralité du coût de la formation** restant à votre **charge**, suite à l'intervention des autres financeurs. Elle est versée directement à l'organisme de formation.

A savoir : vous pouvez financer vous-même le montant restant à votre charge en mobilisant votre **CPF**.

Les Conseils Régionaux :

- **Des aides pour financer vos formations en IDF et Rhône Alpes.**

*La Région IDF verse une aide pouvant aller jusqu'à **1.000 euros**. La prime s'élève à **2.000 euros** pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap.*

[Conditions de l'aide ici.](#)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aides de l'Etat

Statuts spécifiques

Plusieurs dispositifs

FNE : Fond National de l'Emploi et la formation

Entreprise en Activité Partielle ou en difficulté

Engagement avec l'OPCO: Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Réalisation de la formation : du 01/01/2021 au 31/12/2022



AGEFIPH

Votre dossier de demande de prise en charge Agefiph est adressée à la délégation régionale Agefiph dont dépend l'employeur

Pour plus d'informations cliquez sur le logo



FAF : Fonds d'Assurance Formation

Chef d'entreprise et auto-entrepreneur

Contribution à un FAF spécifique, selon votre secteur d'activité

Trouver votre FAF selon votre code NAF



Fonction publique

Les agents des 3 fonctions publiques ont droit à différents dispositifs :

- Congés spécifiques
- Evolution du métier
- Projet d'évolution professionnelle





Financement personnel

Multi statuts

Quel financement pour votre projet de formation ?



Financement personnel

Multi statut

Contactez votre conseiller
en formation **emlyon**
business school

Prêt personnel

- Partenaires bancaires à Lyon et à Paris

Bourse

- Demande à réaliser auprès de votre conseiller dédié **emlyon business school**

Facilité de paiement

- Mise en place d'un échéancier sur plusieurs mois

Déduction d'impôts

- **Déduction fiscale sous conditions de justifier de l'apport de la formation dans son parcours professionnel**

TVA déductible

- Pour les travailleurs non salariés / Indépendants

Merci pour votre attention.
À vos questions !

Noémie ALVES, conseillère en financement

alves@eml-executive.com

06.07.86.17.25



em
lyon
business
school